

**GROUPE ACTIPLAY**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 662.718,40 euros**  
**Siège social : 1, Cours Xavier Arnozan**  
**33000 BORDEAUX**  
**433 234 325 RCS BORDEAUX**

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX**  
**ET DU GROUPE**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

-----

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société GROUPE ACTIPLAY (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses filiales au cours dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

*Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## **I. – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L. 232-1 II et R. 225-102 du Code de commerce.

Le Groupe Actiplay est une agence de data marketing fondée en 1995 par Julien Parrou-Duboscq. Le Groupe dispose d'outils technologiques permettant de qualifier en temps réel les profils des consommateurs et possède également des bases de données totalisant des millions de profils qualifiés (en bases propriétaires et en partenariat). En associant les millions de données à des technologies agiles, la société propose à ses clients des dispositifs digitaux (jeux marketing, sponsoring, emailing, retargeting, enrichissement...) pour augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Depuis 2011, le Groupe est coté en Bourse à Paris (marché Nyse Euronext Growth) et déploie son activité sur plusieurs pays en Europe. Depuis 2014, il développe également ses offres sur le marché nord-américain.

En complément de son activité destinée aux marques cherchant des profils qualifiés, le Groupe Actiplay édite également des sites de contenu qui offrent aux annonceurs une logique de trafic sur leurs espaces.

Ainsi par son activité d'édition de sites et de gestion de bases de données, le Groupe a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes.

Depuis 2017, le Groupe a entrepris un recentrage important de son activité sur la génération de profils qualifiés dans un contexte concurrentiel fort.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, porté par la SA GROUPE ACTIPLAY, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, porté par la SA GROUPE ACTIPLAY, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Siège</b>	<b>n° RCS</b>	<b>% de Contrôle</b>
<b>KENSINGTON SQUARE</b>	20, rue de la Gare L-3236 BETTEMBOURG	B 147 944	100%
<b>CONCOURS MANIA CANADA</b>	204-350 Notre Dame Ouest, Montréal (Québec) QC H2Y 1T3, CANADA	1169847515 (NEQ)	100%
<b>ACTIPLAY ITALIA</b>	Via Buonarroti, 39  20145 MILAN	MI – 2035385  (REA)	100%

Nos filiales ont une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et /ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux ou opérations promotionnelles en ligne, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

## **II. – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Notre Société a connu une année 2018 contrastée.

Durant la première partie de l'année, la société a connu une activité en baisse par rapport à l'année précédente à la même période (S1 2018/S1 2017) mais a pu améliorer sa rentabilité grâce à de fortes réductions de charges opérationnelles.

Dans le même temps, la société a profondément réorganisé ses équipes et ses métiers de manière à s'adapter à son nouveau périmètre mais également à faire face à un marché de plus en plus volatil et concurrentiel.

La seconde partie de l'année et en particulier la toute fin de l'année 2018 a vu l'activité impactée par des validations de plus en plus tardives des campagnes clients et donc des marges générées.

De sorte qu'au début de l'année 2019, un certain nombre de comptes clients importants ont été finalisés et connus, avec parfois de forts décalages par rapport aux atterrissages initialement prévus.

Cette mauvaise performance a menacé la capacité du Groupe à honorer ses engagements futurs.

Aussi, la société a décidé en avril 2019 de réduire à nouveau fortement ses charges d'exploitation, en vue d'assurer une continuité d'exploitation et également de demander la mise en œuvre d'une procédure de Redressement Judiciaire auprès du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Celle-ci sera présentée devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux et discutée ce mercredi 24 avril à partir de 14h30.

Nous espérons qu'elle sera mise en œuvre, permettant alors l'ouverture d'une période d'observation, mise à profit pour restructurer la société, ses équipes et procéder à des arbitrages d'actifs à céder ou un adossement complet du Groupe.

Nous vous présentons ci-après la variation du périmètre de consolidation du Groupe :

### **- Prises de participation :**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a effectué aucune prise de participation.

### **- Cessions de participations :**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

## **III. – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES**

Le Chiffre d'affaires 2018 s'établit à 4.032 K€ contre 8.828 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 54,33%.

## **Evolution des résultats**

- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2018 est en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 1.323 K€ contre - 1.858 K€).
- Le résultat financier est de - 99 K€ contre - 40 K€ en 2017.
- Les charges d'exploitation s'établissent à 5.571 K€ contre 10.826 K€ au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est de - 4.271 K€ contre - 7.987 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Le résultat des sociétés intégrées, après une charge d'impôt de - 116 K€ (contre une charge d'impôts de - 479 K€ l'année dernière), s'élève à - 5.811 K€ contre - 10.366 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'ensemble consolidé est de - 5.811 K€ contre - 10.366 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **Evolution des dettes financières**

L'endettement à moyen terme s'établit à 1.382 K€, se décomposant comme suit :

- Dette à moins d'un an : 63 K€
- Dette à plus d'un an : 1.319 K€

En outre, le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement de - 1.226 K€.

La trésorerie de clôture s'établit à 919 K€ contre 1.962 K€ au 31 décembre 2017.

## **Ratios d'endettement**

Le ratio d'endettement net sur les capitaux propres en 2018 est égal à 6,623 soit 3 106 K€ / 469 K€ contre - 0.489 soit - 3 070 K€ / 6 278 K€ en 2017.

Le ratio d'endettement net sur le Chiffre d'affaires en 2018 est égal à 0,77 soit 3 106 K€ / 4.032 K€ contre - 0.348 soit - 3 070 K€ / 8 828 K€ en 2017.

## **IV. – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS & DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### **1 – Résultats économiques sociaux**

🔗 *Chiffre d'affaires de la société SA Groupe Actiplay (hors filiales)*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le Chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3.865.917 euros contre 7.944.735 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 51,33 %,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 4.051.486 euros contre 8.042.829 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 49,62 %,

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5.397.736 euros contre 9.896.650 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 45,45 %.

Le résultat d'exploitation ressort à – 1.346.250 euros contre – 1.853.822 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.306.635 euros contre 1.852.972 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 29,4 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 488.719 euros contre 688.588 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 29,02 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 26 contre 47 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 557.628 euros contre – 37.087 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à –788.622 euros contre – 1.890.909 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 3.583.114 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 4.371.735 euros contre une perte de 10.026.592 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 7.241.619 euros contre 13.403.801 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 45,97 %.

#### *🔗 Chiffre d'affaires des filiales :*

##### **- KENSINGTON SQUARE**

SARL KENSINGTON SQUARE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine, sans liquidation à la Société groupe Actiplay avec date d'effet à 7 février 2019. Elle a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires de 13 K€ contre 99 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à - 26 K€ contre 2 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société Kensington Square n'a pas de salarié.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à – 47 K€ au 31 décembre 2018 contre - 21 K€ fin 2017.

##### **- TELAXO**

SAS TELAXO a été transmise par voie de Transmission Universelle de Patrimoine sans liquidation à la Société Groupe Actiplay. Elle a clôturé son dernier exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 39 K€ contre 105 K€ en 2017.

Le résultat net s'élève à - 24 K€ contre - 38 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 2 personnes.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 656 K€ à la fin de l'exercice 2018.

##### **- CONCOURSMANIA CANADA**

CONCOURSMANIA CANADA Inc a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 147 K€ (229 K\$) contre 165 K€ (241 K\$) en 2017.

Le résultat net s'élève à 46 K€ (- 72 K\$) contre - 25 K€ (- 37 K\$) au titre de l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 0 personne.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à - 35 K€ (56 K\$)

##### **- ACTIPLAY ITALIA**

ACTIPLAY ITALIA srl a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 289.461,74 € contre 1.020,14 K€ en 2017.

Le résultat net s'élève à – 1,23 K€ contre 3,64 K€

La société n'a pas de salarié à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à 104.139,46 €

## **2 – Résultats économiques consolidés**

### *ℳ Chiffre d'affaires du Groupe*

Le Chiffre d'affaires consolidé du Groupe ACTIPLAY atteint 4.032 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre 8.828 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, pour un résultat net part du Groupe de – 5.811 K€.

### *ℳ Résultats*

- Le résultat d'exploitation ressort à – 1.323.875 €.
- Le résultat courant avant impôt ressort à – 1.422.762 €.
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à – 5.811.346 €.
- Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à – 5.811.346 €.

### *ℳ Effectif au 31/12/2018 des sociétés consolidées*

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 26 personnes.

## **V. – AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice soit 4.371.735 euros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur ».

## **VI. – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE ET DES FILIALES**

### **- KENSINGTON SQUARE**

La société KENSINGTON SQUARE, créée le 26 août 2009 a été intégrée totalement à la société Groupe Actiplay puis dissoute le 7 février 2019.

### **- TELAXO**

Conformément à ce qui était prévu, une Transmission Universelle de Patrimoine de cette société filiale avec le Groupe (SA Groupe Actiplay) a été opérée. La date d'effet juridique et fiscal avait été fixée au 30 juin 2018.

### **- GROUPE ACTIPLAY**

La société, comme indiqué plus haut, a connu une année 2018 contrastée et difficile et face à cela des décisions importantes ont été prises.

La seconde partie de l'année et en particulier la toute fin de l'année de l'année 2018 a vu l'activité impactée par des validations de plus en plus tardives des campagnes clients et donc des marges générées. De sorte qu'au début de l'année 2019, un certain nombre de comptes clients importants ont été finalisés et connus, avec parfois de forts décalages par rapport aux atterrissages initialement prévus.

Aussi, la société a décidé en avril 2019 de réduire à nouveau fortement ses charges d'exploitation, en vue d'assurer une continuité d'exploitation et également de demander la mise en œuvre d'une procédure de Redressement judiciaire auprès du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Cette procédure devrait donner le temps à la société de procéder à sa réorganisation et notamment :

- Renégociation importante de contrats de sous-traitance
- Réduction du périmètre d'activité pour se concentrer sur les seules activités rentables
- Projet de cession d'actifs à haute valeur permettant le renforcement de la trésorerie et l'apurement du passif moratorisé.

Ces actions ont été mises en place ou seront bientôt mises en place avec des conséquences positives à attendre dès la seconde partie de l'année 2019.

#### - **CONCOURSEMANIA CANADA**

Il a été décidé de poursuivre l'activité de cette filiale rentable et la renforcer par l'utilisation des outils du Groupe, notamment technologiques.

La Direction va prendre une part plus importante dans le pilotage de cette activité qui devrait connaître de la croissance et toujours de la rentabilité naturellement.

#### - **ACTIPLAY ITALIA**

L'activité de notre filiale en Italie a été positive et conforme au business plan du Groupe.

L'accent a été mis durant cette année sur les synergies, notamment technologiques, avec les solutions développées en France.

Les effets de cette stratégie continueront à être visibles et pertinents sur l'exercice 2019.

### **VII. – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

### **VIII. – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



## **1 – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

En application de l'article L. 225-100 al 7 du Code de commerce, le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations en cours accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration est joint au présent rapport en Annexe 2.

## **2 – CONSEIL D'ADMINISTRATION - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Composition du Conseil d'administration :**

Monsieur Patrice Coffe, administrateur, a mis fin à son mandat par démission en date du 6 mars 2019.

Monsieur Jean-Luc Rivière, représentant permanent de la Société Ixo Private Equity, administrateur, a mis fin à son mandat par démission en date du 9 avril 2019, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Administrations s'étant tenue ce même jour.

Monsieur Frédéric Bartoli, administrateur, a mis fin à son mandat par démission en date du 9 avril 2019, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Administrations s'étant tenue ce jour

### **Liste des mandats sociaux des administrateurs en fonction au 31/12/2018**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

<b>Prénom, NOM</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>Date de première nomination ou de renouvellement (pour les mandats concernant la Société)</b>	<b>Date d'expiration du mandat d'administrateur (pour les mandats concernant la Société)</b>	<b>SOCIETES</b>
<b>Julien PARROU</b>	<b>Président du Conseil d'administration et Directeur Général</b>  Gérant  Administrateur  Gérant  Administrateur unique  Administrateur unique	AGO 27/06/2014	AGO 2020	GRUPE ACTIPLAY, SA  SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS, SARL  GRUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL  KENSINGTON SQUARE, SARL (Luxembourg)  Actiplay Italia Srl (Italie)  ConcoursMania Canada Inc (Canada)

	Président			Compagnie de Liet Inc. (Montréal, Canada)
	Président			La Compagnie de Monts Inc (Canada)
	Membre Associé			CCI Bordeaux Gironde
	Président			Héméra, SAS
<b>Frédéric BARTOLI</b>	Administrateur	AGM 15/06/2017	AGO 2023	GROUPE ACTIPLAY, SA
	Gérant			ANTIPODES INVESTISSEMENT, SC
	Président			SAS STEP-IN
	Directeur Général			CHORUS SAS
	Gérant			SCI CHAZAAM
	Gérant			SCI RAYNOUARD DEVELOPPEMENT
<b>Patrice COFFE</b>	Administrateur	AGO 27/06/2014	AGO 2020	GROUPE ACTIPLAY, SA
	Directeur Administratif et Financier			GROUPE ACTIPLAY, SA
<b>Hugues DUBOSCQ</b>	Administrateur représentant Saint- Florentin Participations	AGM 15/06/2017	AGO 2023	GROUPE ACTIPLAY, SA
	Directeur Général Délégué			S.A.S. BRUSINA- BRANDLER
	Régisseur salarié			Société Fermière H. DUBOSCQ & Fils
	Gérant			S.C. CHARDONNERET
<b>Jérôme LELEU</b>	Administrateur	AGM 15/06/2017	AGO 2023	GROUPE ACTIPLAY, SA
	Gérant			DIAVENIR SARL
	Président			GROUPE INTERACTION SAS
	Gérant			SCI PHENIX

	Président			FRENCH BORDEAUX	TECH
<b>Jean-Luc RIVIERE</b> En tant que représentant permanent IXO PRIVATE EQUITY	Administrateur Administrateur Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité de suivi Membre du Comité de suivi Censeur Membre du Comité de Pilotage Membre du Comité de Pilotage	AGM 22/06/2012	AGO 2018	GROUPE ACTIPLAY, SA AT Internet SAS LDL Technology SAS NOVAERA SAS RACAERO DEVELOPPEMENT SAS SCOOP.it SAS MONT ROUCOUS POLE STAR SA ERMIC DEVELOPPEMENT MC4V-I RUN	

### Rémunérations annuelles brutes allouées aux membres des organes de direction

Au 31/12/2016 rémunération totale de 235 609 euros

Au 31/12/2017 rémunération totale de 159 835 euros

Au 31/12/2018 rémunération totale de 217 466 euros

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 juin 2014 a fixé à 30.000 euros (trente mille) le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2014 et les exercices suivants. Il est indiqué qu'aucun jeton n'a été distribué sur l'exercice.

### Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 2 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Julien PARROU assure ainsi, par décision du Conseil en date du 2 janvier 2008, les fonctions de Président de la Société et les fonctions de Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat de Président.

### Opérations des dirigeants sur les titres au cours de l'exercice

Aucune opération n'est intervenue en cours d'exercice.

### **3 – CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions et engagements conclus ou dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice. Nous vous indiquons que plusieurs conventions réglementées sont actuellement poursuivies. Il s'agit de :

- la convention d'animation conclue par la Société avec sa holding, la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS.
  
- Plusieurs conventions avec la société STEP-IN :
  - Prise de participation minoritaire ;
  - Un pacte d'actionnaires ;
  - Une convention de compte courant ;
  - Un contrat de co-commercialisation ;
  - Un accord d'investissement.

Ces conventions font l'objet du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce. Dans le cadre de cette assemblée, nous vous invitons à approuver les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

### **XII. – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous informons que le capital de la Société est réparti comme suit au 31/12/2018 :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
  
- Compagnie de Liet : 18,11 %
  
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 9,07%
  
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 12,84 %
  
- Public : 30,91 %

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2018	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2017
Saint-Florentin Participations SAS	29,07 %	29,07 %
Compagnie de Liet	18,11 %	18,11 %
Fonds représentés par Idinvest Partners	9,07 %	12,10 %
Fonds représentés par IXO Private Equity	12,84 %	12,84 %

Public	30,91 %	27,88 %
Total	100 %	100 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires concernés par les seuils en capital social ou en droits de vote :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
- Compagnie de Liet : 18,11 %
- Fonds représentés par Idinvest Partners : 9,07 %
- Fonds représentés par IXO Private Equity : 12,84 %

M Capital et Invesco Ltd sont toujours en dessous du seuil de 5 % au cours de l'exercice 2018.

Il est précisé que chaque action est assortie d'un droit de vote simple (il n'existe pas de droits de vote double) et que le nombre total d'actions correspond au nombre total de droits de vote théoriques.

### **XIII. – PARTICIPATIONS CROISEES**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ne détient aucune participation réciproque au sens des articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce.

### **XIV. – RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour 2018/2019 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires ordinaire en date du 29 juin 2018 aux termes de sa sixième résolution.

#### *Descriptif du programme de rachat d'actions*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juin 2017 a autorisé le Conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale ordinaire a ainsi décidé que l'autorisation de procéder au rachat d'actions de la Société, aura, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie

reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;

- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;

L'Assemblée Générale ordinaire a enfin décidé que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Durée du programme : dix-huit (18) mois maximum, débutant à compter de ladite assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 29 décembre 2020 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital social, soit 331.359 actions sur la base de 3.313.592 actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10 % de son capital social ;
- De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 6 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 1.988.154 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits de titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

#### *Mise en œuvre du programme de rachat d'actions*

En application des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2018 :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 3 553 actions ;
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 325 actions ;
- Cours moyen des achats et des ventes : 1 euro
- Montant des frais de négociation : honoraire fixe de 2.500 €;
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2018 : 8.992 actions représentant 0,26 % du capital social (dont 927 actions inscrites au nominatif restantes du plan d'actions gratuites d'octobre 2013) ;
- Valeur de ces actions évaluée au cours d'achat : 8.875,10 € ;
- Valeur nominale de ces actions : 0,20 € ;
- 3 553 actions rachetées, 325 actions vendues pour la finalité d'assurer l'animation sur le marché du titre.

Les opérations mentionnées pour la finalité d'assurer l'animation sur le marché du titre ont été effectuées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, la société Champeil, société de bourse. L'entreprise a décidé d'arrêter cette prestation confiée à cette société au 31 mars 2019 et à la date du présent rapport, il n'a donc plus de contrat en cours.

Au titre de ce contrat, les moyens qui figuraient au compte de liquidité, à la date du 31 décembre 2018 étaient les suivants :

- 6.845,39 euros
- 8.065 titres

#### **XV. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2018, aux termes de sa huitième résolution, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, a autorisé le

Conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

#### **XVI. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE**

Aucune nouvelle délégation de compétence n'a été consentie par l'assemblée générale depuis celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2011 et échue depuis.

#### **XVII. – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018, 406 actions nominatives sont détenues par des salariés de la Société et du Groupe, suite à l'attribution définitive d'actions constatée à l'issue du délai d'acquisition de 2 ans fixé dans la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 22 octobre 2013.

Par ailleurs, nous vous indiquons qu'il n'y a pas d'actions détenues par les salariés gérées collectivement (dans le cadre d'un PEE ou FCPE).

#### **XVIII. – CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Conformément aux dispositions de l'article L464-2, I-al.5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

#### **XIX. – MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous vous informons que les mandats de notre Commissaire aux comptes titulaire, la société AUCENTUR représentée par Mme Laurence VERSAILLE, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Luc BESSONNET ont été renouvelés à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014.

Il est précisé que conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, notre Commissaire aux comptes donnera à l'assemblée générale lecture de son rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.

## **XX. – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE**

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi sa politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

## **XXI. – ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE**

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe n'exerce pas d'activité polluante ou à risque.

## **XXII. – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT**

En complément des éléments cités plus haut, la société a décidé de publier le Communiqué Financier suivant, dans l'hypothèse bien entendu de l'acceptation du placement de la société en procédure de Redressement Judiciaire ce jour par le tribunal de Commerce de Bordeaux.

Début du communiqué :

Communiqué  
Bordeaux, le 24 avril 2019

### **Publication des comptes annuels 2018 et décision de cession d'actifs ou de recherche d'un repreneur dans le cadre d'un redressement judiciaire**

- **Décision de cession d'actifs ou d'adossment du Groupe**
- **Procédure de Redressement Judiciaire mise en place afin de faciliter l'opération**
- **Reprise de la cotation du titre le vendredi 26 avril 2019 à 9h00**

Le Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT), spécialisé dans le data marketing pour la conquête et l'engagement client, publie ce jour ses résultats annuels 2018 et annonce avoir demandé et obtenu ce mercredi au Tribunal de Commerce de Bordeaux à bénéficier de la procédure de redressement judiciaire afin d'accompagner et faciliter sa reprise partielle ou totale.

Depuis 2017, le Groupe a effectué une importante restructuration :

1. Arrêt des activités les plus déficitaires (baisse du périmètre d'activité et du CA)
2. Remontée des taux de marges brutes opérationnelles (taux de 43% contre 30% en 2017)
3. Réduction forte des charges opérationnelles fixes passées de 3620K en 2017 à 2680K en 2018

**Comptes de résultats 2018 et 2017 :**

En K€ (au 31/12)	2018	2017	% var
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>4 032,20</b>	<b>8 828,17</b>	<b>-54,33%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 731,04</b>	<b>2 681,21</b>	<b>-35,44%</b>
<i>en % du C.A.</i>	42,93%	30,37%	
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>2 679,0</b>	<b>3 619,2</b>	<b>-25,98%</b>
<i>en % du C.A.</i>	66,4%	41,0%	
Dont charges de personnel	1 840,9	2 675,4	-31,19%
<b>EBITDA</b>	<b>-947,96</b>	<b>-937,97</b>	
<i>En % du C.A.</i>	-23,51%	-10,62%	
<b>Dont Dotations/Reprises (Amortissement, Dépréciation &amp; Provisions)</b>	<b>307,5</b>	<b>781,1</b>	
<b>Dont Redevances</b>	<b>74,4</b>	<b>95,9</b>	
<b>EBIT</b>	<b>-1 323,88</b>	<b>-1 858,25</b>	
<i>en % du C.A.</i>	-32,83%	-21,05%	
Résultat financier	-98,9	-40,2	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-1 422,8</b>	<b>-1 898,5</b>	
Résultat exceptionnel	-4 271,8	-7 988,0	
Amortissement des écarts d'acquisition	0,0	0,0	
I.S.	-116,8	-479,6	
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-5 811,35</b>	<b>-10 366,02</b>	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-5 811,35</b>	<b>-10 366,02</b>	
<i>en % du C.A.</i>	-144,12%	-117,42%	

Malgré le recentrage effectué depuis 2017, le Groupe subit un contexte économique plus compétitif qu'auparavant, où les parts de marché des acteurs sont essentielles pour générer rentabilité et croissance.

#### Bilans consolidés 2018 et 2017 :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	
Total actif net immobilisé	4 859,2	8 897,7	
BFR	-1 587,5	-1 166,8	
<b>Total capitaux employés</b>	<b>3 271,7</b>	<b>7 730,9</b>	
Capitaux propres et autres fonds propres	469,1	6 278,2	
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	
Provisions	651,5	344,8	
Dette financière	3 070,4	3 070,4	
Disponibilités	919,3	1 962,6	
<b>Total capitaux investis</b>	<b>3 271,7</b>	<b>7 730,9</b>	

Le Groupe a procédé, sur l'exercice 2018, à des dépréciations d'actifs pour un montant de plus de 4,2 millions d'euros. La société a également provisionné des créances douteuses et enregistré un décalage important, en marge brute, sur une campagne de fin d'année, dont le règlement n'est pas finalisé à ce jour.

Dans un contexte de consolidation du marché actif depuis plusieurs mois, le Groupe souhaite désormais se rapprocher d'un acteur important pouvant lui apporter les moyens de son développement.

Dans ce cadre, des premiers échanges ont été initiés avec des sociétés du marché, présentes dans l'activité d'édition comme dans l'activité data.

Le Groupe dispose d'un portefeuille d'actifs, marques et noms de domaine (370 au total, dont le portail www.jeux.com), de haute valeur et à potentiel pour les marchés français, italiens, espagnols et canadiens.

Le Groupe dispose également d'importantes bases de données très qualifiées sur ces mêmes marchés.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la société a décidé une réduction sensible des charges et des effectifs sur les activités encore en pertes opérationnelles, afin d'assurer la continuité de l'exploitation. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a accepté ce jour la demande faite par le Groupe de pouvoir bénéficier de la procédure de redressement judiciaire, avec une première période d'observation de 6 mois. Cette période doit permettre de restructurer le Groupe et de faciliter la recherche d'un repreneur partiel ou total des actifs et des équipes.

Le Groupe a demandé à Euronext la reprise de la cotation de l'action Actiplay à compter du vendredi 26 avril 2019 à 9h.

Fin du Communiqué

### **XXIII. – DECISIONS PRISES POUR SE CONFORMER AUX ORIENTATIONS RECUES DE LA HOLDING SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS**

La société a mis en œuvre les orientations destinées à réduire ses niveaux de charges fixes, repositionner l'offre et procéder à des arbitrages dans la détention des actifs de la société ou du Groupe.

Une nouvelle réorganisation des équipes a été également demandée ainsi que de nouveaux modes de fonctionnement quotidien sur les projets les plus rentables.

Début 2019, la société holding a également apporté des capitaux à la société sous forme d'apport en compte courant et a repris les engagements du Groupe sur son bail commercial (siège de Bordeaux), afin d'alléger ses échéances et engagements.

### **XXIV. – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Le niveau d'incertitude concernant l'entreprise réside tout d'abord dans le contexte macro-économique potentiellement chahuté que connaissent ou peuvent connaître l'ensemble des marchés mondiaux. L'autre niveau d'incertitude réside dans la capacité de la société à correctement exécuter son plan de sauvegarde et son plein rétablissement, conformément à sa stratégie.

#### *Risque de change*

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

#### *Risque sur actions ou participations*

La Société détient des parts dans la société STEP-IN, depuis le courant de l'exercice 2017, quelle a décidé de déprécier.

#### *Risque de liquidité*

Nous vous indiquons qu'il existe un risque de liquidité conformément aux éléments, informations et décisions citées dans le présent rapport.

Au 31 décembre 2018, le bilan consolidé du Groupe fait apparaître un total d'actifs à court terme de 2.655.508€ contre des dettes à court terme de 1.752.102€.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Bordeaux, le 24 avril 2019.

Julien PARROU-DUBOSCQ  
Président Directeur Général

**Annexe I. – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**(Code de commerce – Article R225-102)**

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	662 718	662 718	662 718	662 718	662 718
Nombre d'actions à dividende prioritaire	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires	19 607 504	16 381 027	12 985 942	7 944 735	3 865 917
Résultat av.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	1 630 832	-1 538 524	-442 351	-3 032 563	-2 178 002
Impôts sur les bénéfices	-84 414	-10 800	-1 080		
Participations des salariés					
Résult ap.impôts, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	-1 657 740	-2 017 145	-812 287	-10 026 592	-4 371 735
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, avant dot.aux amort. dépréciations et provisions	0,49	0,46	-0,13	-0,91	-0,66
Résultats après impôts, participations, dot aux amortissements, dépréciations et prov	0,5	-0,61	-0,25	-3,02	-1,32
Distribution de dividendes					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	66	69	56	44	26
Montant de la masse salariale	3 081 550	3 345 846	2 454 727	1 852 972	1 306 635
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	1 166 081	1 279 570	932 711	688 588	488 719
	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2018</b>

## **Annexe 2. – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

En application de l'article L. 225-100 al 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-après le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration, en cours de validité à la clôture de l'exercice ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice :

<b>Délégations de compétence consenties au conseil d'administration suivant AGM du 15.06.2017</b>	<b>Montant nominal maximum (€)</b>	<b>Nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu des projets de résolutions</b>	<b>Utilisation de la délégation</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Echéance de la délégation</b>
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution n°10)	375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	15.08.2019
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (résolution n°11)	375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	15.08.2019
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé (résolution n°12)	20% du capital ou 375.000 <sup>1</sup>	1.875.000	/	26 mois	15.08.2019
Clause de sur allocation (résolution n°13)	15% de l'émission initiale <sup>1</sup>	281.250	/	26 mois	15.08.2019
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions gratuites (résolution n° 12).	2 000 €	10 000	/	38 mois	19.08.2018

<sup>1</sup> La somme des montants nominaux correspondant aux émissions réalisées dans le cadre de ces résolutions est globalement plafonnée à 375.000 euros.